# HPQ Silicium Inc.

**États financiers consolidés**
**Aux 31 décembre 2024 et 2023**

**(En dollars canadiens)**

## Table des matières


| | |
|---|---|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 1 – 5 |
| États consolidés de la situation financière | 6 |
| États consolidés du résultat net | 7 |
| États consolidés du résultat global | 8 |
| États consolidés des variations des capitaux propres | 9 |
| États consolidés des flux de trésorerie | 10 |
| Notes complémentaires consolidées | 11 - 51 |

215, rue Saint-Jacques, bureau 1200
Montréal (Québec)  H2Y 1M6 Canada
Tél. : +1 514 845-9253 | Téléc. : +1 514 845-3859
**forvismazars.com/ca**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux actionnaires de HPQ Silicium Inc.

*Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de HPQ Silicium Inc. (la « société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, et l'état consolidé du résultat net et du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

*Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation*

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui indique que la société n'a pas généré de revenus jusqu'à maintenant et a subi des pertes d'exploitation de 7 991 248 $ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et des flux de trésorerie négatifs liés à ses activités d'exploitation. De plus, les passifs courants de la société excédaient de 4 838 912 $ le total de ses actifs courants. Par conséquent, l'entité compte sur sa capacité à obtenir du financement afin de s'acquitter de ses engagements et de ses passifs dans le cours normal de ses activités.

Comme il est indiqué à la note 2, ces événements ou situations, conjugués aux autres questions exposées dans la note 2, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

*Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

En plus de la question décrite dans la section « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation » de notre rapport, nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit devant être communiquée dans notre rapport de l'auditeur.

*Évaluation des indicateurs de dépréciation des propriétés intellectuelles*

Nous attirons l'attention sur les notes 4.9, 5.2 et 11 des états financiers consolidés. Au cours de l'exercice, la société a imputé au résultat net une dévaluation nette d'une propriété intellectuelle. L'entité effectue une évaluation des faits et circonstances de sources internes et externes démontrant l'existence d'indicateurs potentiels de dépréciation.

*Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit*

On déterminait que l'évaluation des indicateurs de dépréciation des propriétés intellectuelles constituait une question clé de l'audit. Les propriétés intellectuelles sont significatives par rapport aux états financiers. Des jugements importants de la part de l'auditeur sont nécessaires pour apprécier les résultats de nos procédures d'audit et l'évaluation qu'a effectuée l'entité dans la détermination de l'existence des indicateurs de dépréciation.

*Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit*

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

- Nous avons évalué l'analyse des indicateurs externes de dépréciation effectuée par l'entité en :
    - comparant les informations qualitatives incluses dans l'analyse aux données externes de marché et aux données sectorielles;
    - inspectant des informations accessibles au public au titre des variations des prix du marché du silicium métal;
    - comparant la capitalisation boursière de l'entité à la valeur comptable de ses actifs nets.
- Nous avons évalué l'analyse des indicateurs internes notre dépréciation effectuée par l'entité en :
    - acquérant une compréhension de la faisabilité technique liée à l'équipement, ceci en obtenant un rapport préparé par l'entité décrivant en détail l'état d'avancement et en inspectant la documentation interne ;
    - discutant des ressources disponibles pour continuer le développement technologique des propriétés intellectuelles.

*Autres points*

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre auditeur, qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 29 avril 2024.

*Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Martin Cloutier.

Forvis Mazars s.e.n.c.r.l. [1]

Montréal, le 2 mai 2025

[1] Par FPCA, permis de comptabilité publique no. A117854

# HPQ Silicium Inc.
# États consolidés de la situation financière
Aux 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

| | Notes | 2024 | 2023 |
|---|---|---|---|
| | | $ | $ |
| **ACTIF** | | | |
| **Courant** | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 6 | 676 955 | 597 404 |
| Titres négociables | 7 | 326 725 | 676 493 |
| Taxes sur les produits et services à recevoir | | 200 712 | 66 545 |
| Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir | | 476 063 | 692 508 |
| Actif au titre du droit d'utilisation | | 8 277 | - |
| Frais payés d'avance et autres | 8 | 188 901 | 192 999 |
| | | 1 877 633 | 2 225 949 |
| **Non courant** | | | |
| Immobilisations corporelles | 10 | 26 023 | 1 932 920 |
| Immobilisations incorporelles | 11 | 2 784 996 | 4 559 836 |
| Royautés à recevoir | 9 | - | 174 886 |
| Actif au titre du droit d'utilisation | | - | 18 715 |
| Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence | 12 | 119 351 | 147 210 |
| | | 2 930 370 | 6 833 567 |
| **Total de l'actif** | | 4 808 003 | 9 059 516 |
| **PASSIF** | | | |
| **Courant** | | | |
| Dettes à un sous-traitant et autres fournisseurs | 13 | 5 679 792 | 4 586 145 |
| Dû aux administrateurs | 14 | 100 000 | 100 000 |
| Redevances à payer à un sous-traitant | 11 | 928 689 | 667 418 |
| Partie courante de l'obligation locative | | 8 064 | 12 019 |
| Impôt à payer | | - | 28 193 |
| | | 6 716 545 | 5 393 775 |
| **Non courant** | | | |
| Dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur, sans intérêt | 14 | 1 068 006 | 920 291 |
| Obligation locative | | - | 6 857 |
| Redevances à payer à un sous-traitant | 11 | 873 443 | 904 411 |
| | | 1 941 449 | 1 831 559 |
| **Total du passif** | | 8 657 994 | 7 225 334 |
| **CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)** | | | |
| Capital-actions | 15 | 59 439 981 | 56 835 710 |
| Surplus d'apport | | 2 299 980 | 2 931 580 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | | (448) | 5 140 |
| Résultats non distribués | | (66 391 863) | (58 517 741) |
| **Capitaux propres attribuables aux propriétaires (négatifs)** | | (4 652 350) | 1 254 689 |
| Participation ne donnant pas le contrôle | 23 | 802 359 | 579 493 |
| **Total des capitaux propres (négatifs)** | | (3 849 991) | 1 834 182 |
| **Total du passif et des capitaux propres** | | 4 808 003 | 9 059 516 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.
Les états financiers consolidés ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 2 mai 2025.

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(s) Patrick Levasseur, Administrateur

(s) Bernard J. Tourillon, Administrateur

# HPQ Silicium Inc.
# États consolidés du résultat net
Exercices clos aux 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

| | Notes | Exercices clos aux 31 décembre 2024 | 2023 |
|---|---|---|---|
| | | $ | $ |
| **Dépenses** | | | |
| Salaires et charges au titre des avantages du personnel | 16.1 | 753 496 | 1 929 707 |
| Autres charges opérationnelles | 18 | 1 038 421 | 1 329 878 |
| Frais de recherche et développement [(1)] | | 1 337 691 | 2 997 706 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 11 | 290 489 | 685 724 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 10 | 1 917 421 | 1 915 234 |
| Radiations d'actifs des immobilisation incorporelles | 11 | 1 484 644 | 2 951 879 |
| Dévaluation d'actifs des immobilisations incorporelles | 11 | - | 3 888 227 |
| Provision pour risque de crédit | 8, 9 | 284 097 | - |
| **Résultats opérationnels** | | 7 106 259 | 15 698 355 |
| **Autres revenus (dépenses)** | | | |
| Produits (pertes) financiers | 19 | 830 821 | (847 737) |
| Charges financières | 19 | (230 303) | (409 738) |
| Quote-part de la perte de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence | | (30 855) | (32 615) |
| Modification de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence | | 2 996 | (189) |
| Réappropriation des droits dans le pacte d'associés de Novacium | 15.1 | (1 483 100) | - |
| Renversement de l'impôt de la partie XII.6 | | 25 452 | - |
| Gain sur annulation de la royauté à payer à un sous-traitant | 11 | - | 972 498 |
| | | (884 989) | (317 781) |
| **Résultat avant impôt** | | (7 991 248) | (16 061 136) |
| Impôt sur les revenus | 21 | - | 28 193 |
| **Résultat net** | | (7 991 248) | (16 044 329) |
| **Résultat net attribuable aux :** | | | |
| Propriétaires de la Société | | (8 203 215) | (16 487 089) |
| Participation ne donnant pas le contrôle | 23 | 211 967 | 442 760 |
| | | (7 991 248) | (16 044 329) |
| **Résultat par action attribuable aux propriétaires** | | | |
| Perte nette de base et diluée par action | 20 | (0,02) | (0,04) |

[1)] Inclut un paiement fondé sur des actions de 77 050 $ en 2023.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# HPQ Silicium Inc.
# États consolidés du résultat global
Exercices clos aux 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

| | Notes | Exercices clos aux 31 décembre 2024 | 2023 |
|---|---|---|---|
| | | $ | $ |
| **Résultat net** | | (7 991 248) | (16 044 329) |
| **Autre élément du résultat global qui sera ultérieurement reclassé en résultat net :** | | | |
| Écart de change découlant de la conversion d'un filiale étrangère | | 5 311 | 486 |
| **Résultat global** | | (7 985 837) | (16 043 843) |
| **Résultat global attribuable aux :** | | | |
| Propriétaires de la Société | | (8 197 904) | (16 486 603) |
| Participation ne donnant pas le contrôle | 23 | 211 967 | 442 760 |
| | | (7 985 837) | (16 043 843) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# HPQ Silicium Inc.
# États consolidés des variations des capitaux propres
Exercices clos aux 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

| | Notes | Capitaux propres attribuables aux propriétaires | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Capital-Actions | Surplus d'apport | Résultats non distribués | Cumul des autres éléments du résultat global | Total | Participation ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
| | | $ | $ | $ | $ | $ | $ | $ |
| **Solde au 1 er janvier 2023** | | 54 865 457 | 3 782 159 | (44 270 333) | 16 991 | 14 394 274 | 124 396 | 14 518 670 |
| Émission d'unités dans le cadre de placement privés | 15.1 | 607 013 | - | - | - | 607 013 | - | 607 013 |
| Exercice de bon de souscription | 15.2 | 1 269 460 | - | - | - | 1 269 460 | - | 1 269 460 |
| Émission d'action pour paiement de dettes fournisseurs | 15.1 | 93 780 | 30 316 | - | - | 124 096 | - | 124 096 |
| Paiement fondés sur des actions | 16.2 | - | 1 380 036 | - | - | 1 380 036 | - | 1 380 036 |
| Expiration de bons de souscription | 15.2 | - | (480 000) | 480 000 | - | - | - | - |
| Expiration d'option | 16.2 | - | (1 784 419) | 1 784 419 | - | - | - | - |
| Frais d'émission d'unités | | - | 3 488 | (24 738) | - | (21 250) | - | (21 250) |
| | | 1 970 253 | (850 579) | 2 239 681 | - | 3 359 355 | - | 3 359 355 |
| Total du résultat pour la période | | - | - | (16 487 089) | - | (16 487 089) | 442 760 | (16 044 329) |
| Total du résultat global pour la période | | - | - | - | (11 851) | (11 851) | 12 337 | 486 |
| **Solde au 31 décembre 2023** | | 56 835 710 | 2 931 580 | (58 517 741) | 5 140 | 1 254 689 | 579 493 | 1 834 182 |
| Émission d'action pour paiement de dettes fournisseurs | 15.1 | 88 380 | 30 316 | - | - | 118 696 | - | 118 696 |
| Exercice de bon de souscription | 15.2 | 30 000 | - | - | - | 30 000 | - | 30 000 |
| Exercice d'options | 16.2 | 1 037 282 | (356 407) | - | - | 680 875 | - | 680 875 |
| Expiration des bons de souscription | 15.2 | - | (340 000) | 340 000 | - | - | - | - |
| Réappropriation des droits dans le pacte d'associés de Novacium | 15.1 | 1 448 609 | 34 491 | - | - | 1 483 100 | - | 1 483 100 |
| Frais d'émission d'unités | | - | - | (10 907) | - | (10 907) | - | (10 907) |
| | | 2 604 271 | (631 600) | 329 093 | - | 2 301 764 | - | 2 301 764 |
| Total du résultat pour la période | | - | - | (8 203 215) | - | (8 203 215) | 211 967 | (7 991 248) |
| Total du résultat global pour la période | | - | - | - | (5 588) | (5 588) | 10 899 | 5 311 |
| **Solde au 31 décembre 2024** | | 59 439 981 | 2 299 980 | (66 391 863) | (448) | (4 652 350) | 802 359 | (3 849 991) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés

# HPQ Silicium Inc.
# États consolidés des flux de trésorerie
Exercices clos aux 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

| | Notes | Exercices clos aux 31 décembre 2024 | 2023 |
|---|---|---|---|
| | | $ | $ |
| **ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES** | | | |
| Résultat net | | (7 991 248) | (16 044 329) |
| Éléments hors caisse | | | |
| Paiements fondés sur des actions | | - | 1 380 036 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | | 290 489 | 685 724 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | | 1 917 421 | 1 915 234 |
| Amortissement d'actif au titres de droits d'utilisation | | 11 400 | 10 400 |
| Variation de la juste valeur des titres négociables de sociétés cotées | | (756 506) | 933 910 |
| Réappropriation des droits dans le pacte d'associés de Novacium | | 1 483 100 | - |
| Radiations des immobilisations incorporelles | | 1 484 644 | 2 951 879 |
| Gain sur annulation de la royauté à payer | | - | (972 498) |
| Quote-part de la perte de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence | | 30 855 | 32 615 |
| Modification de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence | | (2 996) | 189 |
| Amortissement de l'écart d'actualisation des royautés à recevoir | | (34 211) | (28 613) |
| Charges de désactualisation – dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur | | - | 34 240 |
| Charges de désactualisation – redevances à payer | | 230 303 | 375 498 |
| Salaire et charges au titre des avantages du personnel | | 241 850 | 84 000 |
| Revenus d'intérêt sur royauté à recevoir | | (25 000) | (25 000) |
| Provision pour risque de crédit | | 284 097 | - |
| Dévaluation d'actifs des immobilisations incorporelles | | - | 3 888 227 |
| | | (2 835 802) | (4 778 488) |
| Variation nette des éléments du fonds de roulement | 22 | 1 141 776 | 3 514 282 |
| Flux de trésorerie utilisé pour les activités opérationnelles | | (1 694 026) | (1 264 206) |
| **ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT** | | | |
| Ajout aux immobilisations incorporelles | | - | (262 732) |
| Ajout aux immobilisations corporelles | | (9 759) | (7 614) |
| Acquisition de placements | | (281 250) | (900 000) |
| Disposition de placements | | 1 387 524 | - |
| Crédit d'impôt reçu | | - | 41 689 |
| Flux de trésorerie provenant (utilisé) des activités d'investissement | | 1 096 515 | (1 128 657) |
| **ACTIVITÉS DE FINANCEMENT** | | | |
| Émission d'unités dans le cadre de placements privés | | - | 607 013 |
| Exercice de bons de souscription | | 30 000 | 1 269 460 |
| Exercice d'options | | 680 875 | - |
| Remboursement des dû aux administrateurs | | (15 385) | - |
| Remboursement d'obligation locative | | (11 774) | (10 276) |
| Frais d'émission d'unités | | (10 907) | (21 250) |
| Flux de trésorerie provenant pour les activités de financement | | 672 809 | 1 844 947 |
| **Variation nette de la trésorerie** | | 75 298 | (547 916) |
| Incidence de l'écart de change sur la trésorerie | | 4 253 | 1 420 |
| Trésorerie au début de l'exercice | | 597 404 | 1 143 902 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | | 676 955 | 597 404 |

Pour des informations additionnelles sur les flux de trésorerie voire la note 22.

| | | |
|---|---|---|
| **Informations supplémentaires** | | |
| Intérêts reçus reliés aux activités opérationnelles | 15 104 | 32 560 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## 1. NATURE DES ACTIVITÉS

HPQ Silicium Inc. (« HPQ » ou la « Société ») se spécialisent dans le développement technologique liées à la transformation du quartz en matériaux de silicium et ses dérivés.

## 2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière ("IFRS") de comptabilité incluant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

La Société n'a pas généré de revenus jusqu'à maintenant et a subi des pertes d'exploitation et des flux de trésorerie liés à ses activités d'exploitation négatifs pour les périodes finissant le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2024, la Société a des résultats non distribués accumulés négatifs de 66 391 863 $ (58 517 741 $ au 31 décembre 2023). La Société a un fonds de roulement négatif de 4 838 912 $ au 31 décembre 2024 (3 167 826 $ au 31 décembre 2023). La direction a déterminé que la Société dispose de ressources adéquates pour continuer ses activités normalement pendant au moins les 12 prochains mois à partir de la date de l'état de la situation financière. Comme la Société est encore dans sa phase de développement et se concentrera sur l'innovation des solutions de silicium et de la technologie connexe, la Société continuera à fonctionner à perte jusqu'à ce que la Société reçoive du financement supplémentaire afin de financer ses opérations futures et ses plans d'expansion en lien avec la technologie à commercialiser. La Société ne s'attend pas à générer des revenus à partir des ventes de produits tant qu'elle n'aura pas achevé avec succès le développement de ses solutions de silicium, ce qui peut prendre un certain nombre d'années. Jusqu'à ce qu'elle puisse générer des revenus importants à partir des ventes de produits, la Société s'attend à financer ses opérations par une combinaison de capitaux publics ou privés ou de financements par emprunt ou d'autres sources. La Société n'a actuellement aucune source de financement engagée disponible. Bien que la Société ait réussi à obtenir du financement dans le passé, la levée de fonds supplémentaires dépend d'un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et, à ce titre, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir. La capacité de la Société à respecter ses engagements et à s'acquitter de ses dettes à mesure qu'elles deviennent exigibles et rentables dépend de la réussite du développement de sa technologie et de sa production commerciale, de sa capacité à lever des fonds supplémentaires pour financer ses activités et du soutien financier des actionnaires et des prêteurs. Les conditions mentionnées ci-dessus indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état consolidé de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

## 2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION ET CONFORMITÉ AUX IFRS (suite)

Il existe une relation d'affaire importante et une dépendance économique avec le sous-traitant PyroGenesis Canada Inc. ("PyroGenesis" ou "sous-traitant"), qui est un actionnaire de HPQ. HPQ fait affaire avec PyroGenesis pour ses activités de recherches et développements impliquant le procédé à base de plasma. Cette dernière est une entreprise qui développe des réacteurs au plasma dans un fourneau en circuit fermé. Selon les ententes conclues par la Société ou ses filiales, PyroGenesis fournit le service d'ingénierie et procède à l'assemblage des équipements et la Société en défraie les coûts sur présentation des factures pour les travaux exécutés. L'équipement RRQ PUREVAP™ est situé dans les locaux de PyroGenesis. Les actifs acquis avec le sous-traitant PyroGenesis et les redevances à payer afférents sont décrits à la note 10 et 11. Les dépenses comptabilisées en 2024 relatifs à des dépenses engendrées avec PyroGenesis sont de 284 021 $ (1 763 600 $ au 31 décembre 2023) en frais de recherche et développement.

Durant l'exercice de 2023, PyroGenesis a exercé 5 594 600 bons de souscriptions pour un montant total de 559 460 $.

## 3. GÉNÉRALITÉS

HPQ est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social, qui est aussi l'établissement principal, est situé au 3000, rue Omer-Lavallée bureau 306, Montréal, Québec, Canada. Les actions de HPQ sont cotées à la Bourse de croissance TSXV.

## 4. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

### 4.1 Généralités

Les informations significatives sur les méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

### 4.2 Principe de consolidation

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les comptes de la Société mère et des filiales qu'elle contrôle. Il y a contrôle lorsqu'un investisseur est exposé ou a droit à des rendements variables sur sa participation avec une entité émettrice et a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité émettrice. Les filiales sont incluses dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Lorsque la participation de la Société dans une filiale est inférieure à 100 %, la Société reconnaît des participations ne détenant pas le contrôle. Tous les soldes, transactions, produits, charges, profits et pertes intragroupes, y compris les gains et pertes non réalisés, sont éliminés lors de la consolidation. Lorsque la Société cesse d'avoir le contrôle; toute participation conservée dans l'entité est ré-évaluée à sa juste valeur à la date à laquelle le contrôle est perdu, la variation de la valeur comptable étant comptabilisée en résultat. La juste valeur est la valeur comptable initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure de la participation conservée à titre d'associé, de coentreprise ou d'actif financier.

**4. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES** (suite)

**4.2 Principe de consolidation** (suite)

Le tableau suivant présente les informations détaillées sur les filiales et sa société affiliée détenues par la Société à la fin de l'exercice de présentation de l'information financière.

| Nom | Activités principales | Pays de constitution | Pourcentages détenus par la Société |
|---|---|---|---|
| HPQ Énergies Inc. (Anciennement: HPQ Nano poudres de Silicium Inc.) ("HPQ Énergies") | Fabrication de matériaux de Silicium pour la production d'énergie | Canada | 100 % |
| HPQ Silice Polvere Inc. ("HPQ Polvere") | Fabrication de Silice Pyrogénée | Canada | 100 % |
| NOVACIUM S.A.S. ("Novacium") | Recherche et développement de produits constitué de silicium et ses dérivés | France | 20 % |

En ce qui concerne Novacium, depuis le 7 juin 2022 la Société exerce un contrôle par le biais de la détention d'une action privilégiée lui accordant un droit de veto sur les décisions qui ont une incidence significative sur les activités pertinentes de cette société affiliée. Cette action privilégiée a été créée à titre provisoire, jusqu'au jour où la Société augmentera sa participation au sein du capital social de Novacium.

**4.3 Participation dans une société associée**

La société associée est une entité sur laquelle la Société est en mesure d'exercer une influence notable, mais qui n'est pas une filiale. La participation dans la société associée est initialement comptabilisée au coût, puis ultérieurement selon la méthode de la mise en équivalence.

**4.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation**

La Société et ses filiales déterminent chacune leur monnaie fonctionnelle sur la base de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elles exercent leurs activités. Les transactions libellées en une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont converties au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change connexes sont inclus dans le résultat net de chaque entité pour la période au cours de laquelle ils surviennent.

**4.5 Instruments financiers**

**Comptabilisation et décomptabilisation**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction, le cas échéant.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à un actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'un actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Le classement des instruments financiers selon IFRS 9 repose sur le modèle d'affaires de l'entité et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif ou du passif financier.

**4. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES** (suite)

**4.5 Instruments financiers** (suite)

**Classement et évaluation initiale des actifs financiers**

Les actifs financiers sont classés dans une des catégories suivantes :

- Au coût amorti;
- À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers.

**Évaluation ultérieure des actifs financiers**

**Actifs financiers**

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes:

- Ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les royautés à recevoir font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Les actifs financiers qui sont détenus selon un modèle économique différent de ceux de type « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés dans la catégorie de la JVRN.

**Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ("JVRN")**

La catégorie comprend les titres négociables d'une société cotée en bourse en tant qu'investissement en actions et bons de souscription.

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur des actifs financiers de cette catégorie est déterminée en fonction de transactions sur un marché actif ou en appliquant une technique d'évaluation lorsqu'il n'existe pas de marché actif.

**Dépréciation des actifs financiers**

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent davantage d'informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit futures attendues.

La comptabilisation de pertes de crédit n'est plus tributaire de l'identification d'un événement générateur de pertes de crédit par la Société. Cette dernière doit plutôt tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment : des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier correspondant.

**4. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES** (suite)

**4.5 Instruments financiers** (suite)

**Classement et évaluation des passifs financiers**

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs (excluant les salaires et les charges au titre du personnel), les redevances à payer, le dû aux administrateurs et dirigeants (passif courant et non courant) et à une société détenue par un administrateur (excluant les salaires et les charges au titre du personnel).

**4.6 Résultat de base et dilué par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les options d'achat d'actions, les bons de souscription aux courtiers, les unités aux courtiers et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, on considère que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au cours moyen du marché au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions potentielles si elle est ultérieure.

**4.7 Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir**

Les crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction du coût de l'actif selon le cas et en fonction des estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouvrés et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

**4.8 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et de pertes de valeur. Le coût comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée, tout en imputant une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif.

L'équipement ainsi que les améliorations locatives sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée de 3 à 10 ans et les équipements en construction seront amortis selon la méthode linéaire sur une durée de 3 à 10 ans lorsque ceux-ci seront prêts à être utilisés.

**4.9 Immobilisations incorporelles**

Les brevets et les propriétés intellectuelles sont des immobilisations incorporelles évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût des brevets est constitué du coût des demandes de brevets. Le coût des propriétés intellectuelles est composé initialement du coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation de la propriété intellectuelle, qui est estimé entre 17 et 21 ans. La période d'amortissement et le mode d'amortissement sont réexaminés annuellement et ajustés de manière prospective, au besoin.

**4. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES** (suite)

**4.10 Dépréciation des actifs**

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie à l'exception de l'équipement en construction et des immobilisations incorporelles non-utilisés sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêts à être utilisées doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable et la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque unité génératrice de trésorerie, et elle détermine un taux d'actualisation approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les taux d'actualisation sont établis individuellement pour chaque unité génératrice de trésorerie et reflètent les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'actif.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente, et de sa valeur d'utilité. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

**4.11 Provisions et passifs éventuels**

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Aux 31 décembre 2024 et 2023, il n'y avait aucune provision comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière autre que celle sur la provision sur risque de crédit.

**4.12 Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en capitaux propres.

Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de l'exercice de présentation de l'information financière. L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente sera utilisée pour compenser un bénéfice imposable futur. Cela est évalué en fonction des prévisions de la Société quant aux résultats opérationnels futurs, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des charges et des produits significatifs non imposables ainsi que les limites d'utilisation des pertes ou des crédits fiscaux non utilisés.

**4. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES** (suite)

**4.12 Impôt sur le résultat** (suite)

Habituellement, les passifs d'impôts différé sont comptabilisés en totalité, bien que *IAS 12 Impôts sur le résultat* précise un nombre limité d'exemptions. Par conséquent, la Société ne comptabilise pas l'impôt différé sur les différences temporaires à l'achalandage ou aux placements dans des filiales.

**4.13 Capitaux propres**

Le Capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions, des bons de souscription aux courtiers, d'unités aux courtiers ou de bons de souscription. Les capitaux propres comprennent également la charge de rémunération ou la valeur des options sur actions, des bons de souscription ou des unités aux courtiers antérieurement comptabilisée au poste Surplus d'apport.

**Émissions d'unités**

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

**4.14 Paiements fondés sur des actions**

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et conseillers qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou services reçus, elle doit en évaluer la valeur par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des bons de souscription aux courtiers, des unités aux courtiers et des options de courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

**4.15 Information sectorielle**

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire le président et le conseil d'administration. La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel, soit le secteur de la transformation du quartz en matériaux de silicium et les produits dérivé.

**4. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES** (suite)

**4.16 Nouvelles normes comptables adoptées**

***IAS 1 Présentation des états financiers***

Amendements à la classification des passifs comme courants ou non courants: comprends la classification des passifs comme courants ou non courants.

***IFRS 16 Contrats de location - Passif locatif en cas de cession-bail***

Les amendements introduisent un nouveau modèle comptable qui a une incidence sur la manière dont un vendeur devenu locataire comptabilise les paiements de location variables découlant d'une transaction de cession-bail.

***IAS 7 États des flux de trésorerie & IFRS 7 Instruments financiers: informations à fournir – Accords de financement de fournisseurs***

Les amendements introduisent de nouveaux objectifs de communication pour qu'une entreprise fournisse des informations sur ses accords de financement de fournisseurs qui permettraient aux investisseurs d'évaluer l'impact de ces accords sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité de l'entreprise. La nouvelle information devra également inclure le type et l'effet des changements hors trésorerie dans la valeur comptable des passifs financiers qui font partie d'un accord de financement avec un fournisseur.

Ces nouvelles normes comptables adoptées n'ont pas eu d'incidences significatives sur les états financiers de la Société.

**4.17 Nouvelles normes comptables non encore adoptées**

À la date d'autorisation de ces états financiers consolidés, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouvelles modifications, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers consolidés de la Société, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

***IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers***

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1 *Présentation des états financiers*. La norme IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état des résultats, y compris les totaux et sous-totaux spécifiés. En outre, les entités sont tenues de classer tous les produits et toutes les charges dans l'état des résultats dans l'une des cinq catégories suivantes : exploitation, investissement, financement, impôts sur le résultat et activités abandonnées.

Elle impose également la publication de nouvelles mesures de performance définies par la direction dans une note unique, de sous-totaux de produits et de charges, et comprend de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières sur la base des « rôles » identifiés des états financiers de base et des notes.

## 4. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### 4.17 Nouvelles normes comptables non encore adoptées (suite)

En outre, des amendements de portée limitée ont été apportés à l'IAS 7 *État des flux de trésorerie* qui comprennent le changement du point de départ pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités selon la méthode indirecte du « résultat » au « résultat opérationnel » et la suppression de l'option relative à la classification des flux de trésorerie liés aux dividendes et aux intérêts.

L'IFRS 18 ainsi que les modifications apportées aux autres normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 ou, après cette date, une application anticipée est permise. L'IFRS 18 s'appliquera rétrospectivement avec des dispositions transitoires spécifiques.

**Amendements apportés à la classification et à l'évaluation des instruments financiers**

Des amendements à la classification et à l'évaluation des instruments financiers ont été publiées en mai 2024 en réponse aux commentaires reçus dans le cadre de l'examen postérieur à la mise en œuvre des exigences de classification et d'évaluation d'IFRS 9 *Instruments financiers* et des exigences connexes d'IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir*.

Ces modifications entrent en vigueur pour les périodes annuelles débutant le 1 janvier 2026 ou après.

Les amendements précisent :

- lorsqu'un passif financier réglé au moyen d'un système de paiement électronique peut être considéré comme réglé avant la date de règlement ;
- comment évaluer les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers présentant des caractéristiques conditionnelles lorsque la nature de l'événement conditionnel n'est pas directement liée aux changements dans les risques et coûts de base des prêts ; et

des exigences d'information nouvelles ou modifiées relatives aux investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et des instruments financiers présentant des caractéristiques conditionnelles qui ne sont pas directement liées aux risques et coûts de base des prêts.

## 5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers consolidés, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

### 5.1 Jugements posés par la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptable de la société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers consolidés.

**Détermination du contrôle, du contrôle conjoint ou de l'influence notable sur une entreprise**

La Société doit émettre des jugements lors de l'évaluation du niveau de contrôle et d'influence qu'elle exerce sur ses participations détenues en considérant notamment la manière dont les décisions concernant les activités pertinentes de l'entreprise détenue sont prises, la nature protectrice ou substantielle des droits détenus par les autres détenteurs et la capacité de la Société à influencer les rendements de l'entreprise détenue. La Société doit également émettre des jugements dans l'identification des parties liées.

**5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES** (suite)

**5.1 Jugements posés par la direction** (suite)

**Continuité d'exploitation**

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour la recherche scientifique et le développement expérimental prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'évènements futurs qui sont considérés comme raisonnable en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

**Indicateurs de dépréciation**

La Société effectue une évaluation des faits et circonstances de sources internes et externes démontrant l'existence d'indicateurs potentiels de dépréciation. Des jugements importants sont nécessaires dans l'évaluation des indicateurs de dépréciation.

**Identification des unités génératrices de trésorerie**

La Société applique des jugements pour identifier et regrouper ses actifs, aux niveaux les plus bas, générant des entrées de trésorerie largement indépendantes.

**Conversion des royautés à payer**

Comme décrit aux notes 2 et 11, il existe une relation commerciale et une dépendance économique importante avec le sous-traitant, PyroGenesis, qui détenait des actions de la Société, n'est plus actionnaire dans la Société au 31 décembre 2024. De plus, certaines filiales de la Société ont l'obligation de payer des redevances perpétuelles de 10 % sur des ventes futures de produits ou des montants annuels minimaux fixes liés aux propriétés intellectuelles achetées de PyroGenesis. Le 29 mai 2024, PyroGenesis a avisé la Société de son intention d'exercer son droit de convertir ses royautés en un nombre d'actions égal au nombre d'actions détenu par HPQ dans la filiale HPQ Polvere. Le droit de conversion dans la filiale HPQ Énergie a été annulé le 24 mars 2024, lors de la cession de la propriété intellectuelle NRSi par la Société à PyroGenesis. La Société a évalué que PyroGenesis n'a ni le contrôle de facto sur la Société, étant donné qu'elle n'a pas la capacité de diriger unilatéralement les activités pertinentes de la Société, ni n'exerce une influence notable sur la Société. La Société a pris en compte la substance de l'accord et des accords avec PyroGenesis, le pourcentage de participation de cette dernière dans la Société, combiné à l'obligation de la Société de payer des redevances sur les ventes futures, le calendrier de ces ventes et la probabilité de conversion de ces redevances à 50 % des actions détenues par HPQ dans une filiale de la Société.

**5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES** (suite)

**5.2 Hypothèses et source d'incertitude relative aux estimations**

L'information sur les estimations et les hypothèses significatives qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

**Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir**

Le calcul des crédits d'impôt remboursables pour la recherche scientifique et le développement expérimental, implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation ait été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables, aux crédits d'impôt remboursables pour la recherche scientifique et le développement expérimental, aux immobilisations corporelles et incorporelles, et aux charges d'impôt sur le résultat lors des exercices futurs. Se reporter à la note 4.7 pour de plus d'information.

**Dépréciation des actifs**

S'il existe un indice qu'un actif pourra se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

**Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles**

En évaluant la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie en s'appuyant sur les flux de trésorerie futurs et utilise un taux d'intérêt pour les actualiser. L'incertitude relative aux estimations est liée aux hypothèses relativement aux résultats opérationnels futurs ainsi qu'à la détermination d'un taux d'actualisation convenable.

Au cours de l'exercice finissant le 31 décembre 2024, la Société a imputé en résultat net une dévaluation de 1 484 644 $ (2 951 879 $ en 2023) sur des actifs d'immobilisation incorporelles et une dévaluation de 0 $ (3 888 227 $ en 2023) sur des actifs d'immobilisations incorporelles.

## 6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la trésorerie et équivalents de trésorerie incluent des comptes bancaires sans intérêt et des dépôts à terme à intérêt qui se détaillent comme suit :

| | 31 décembre 2024 | | 31 décembre 2023 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | Taux d'intérêt | $ | Taux d'intérêt |
| Comptes bancaires sans intérêt | 77 715 | - | 597 404 | - |
| Dépôts à terme | 599 240 | 3,13 – 3,62 | - | - |
| Total | 676 955 | | 597 404 | |

Les dépôts à terme sont de 6 mois renouvelables automatiquement pour la même période jusqu'à atteindre une durée totale de 18 mois. Un remboursement par anticipation est soumis au respect d'un préavis de 32 jours calendaires à compter de la réception de la demande par la banque.

## 7. TITRES NÉGOCIABLES

La Société détient des actions et des bons de souscription dans diverses sociétés ouvertes. Au cours de l'exercice finissant le 31 décembre 2024, ces actions et bons de souscription ont été évalués à leur juste valeur marchande, ce qui a donné lieu à un gain de 783 931 $ (Perte de 933 910 $ au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024, la Société détient 1 500 000 de bons de souscription de Québec Innovative Materials Corp. ("QIMC") (1 500 000 bons au 31 décembre 2023) pouvant être exercés à un prix de 0,15 $/action. La juste valeur des bons de souscription d'actions était évaluée à 96 000 $ au 31 décembre 2024 (12 136 $ au 31 décembre 2023). La Société détient aussi 600 000 actions ordinaires au 31 décembre 2024 (3 000 000 au 31 décembre 2023) et le cours de cotation des actions de QIMC était de 0,11 $ (0,025 $ au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024, la Société détient 725 000 de bons de souscription de PyroGenesis (1 100 000 au 31 décembre 2023) pouvant être exercés à un prix moyen de 0,75 $/action (1,34 $ au 31 décembre 2023). La juste valeur des bons de souscription d'actions était évaluée à 7 975 $ au 31 décembre 2024 (30 357 $ au 31 décembre 2023). La Société détient aussi 275 000 actions ordinaires au 31 décembre 2024 (1 300 000 au 31 décembre 2023) et le cours de cotation des actions de PyroGenesis était de 0,57 $ (0,43 $ au 31 décembre 2023).

**7. TITRES NÉGOCIABLES** (suite)

Le tableau suivant résume l'information concernant les titres négociables pour les périodes présentées:

| | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| Solde au 1er janvier | 676 493 | 710 403 |
| Acquisition (a) | 281 250 | 900 000 |
| Disposition (b) | (1 387 524) | - |
| Variation de la juste valeur marchande (c) | 756 506 | (933 910) |
| | 326 725 | 676 493 |

a) Durant le mois de mars 2023, la Société a acquis 900 000 unités composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription de PyroGenesis Canada Inc. pour une valeur totalisant 900 000 $. Chaque bon de souscription peut être exercé à un prix de 0,75 $ (1,25 $ au 31 décembre 2023) sur une période de 2 ans échéant le 7 mars 2025.

La Société a exercé 375 000 bons de souscription de PyroGenesis pour un montant totalisant 281 250 $ tel que détaillé dessous :

Au 13 août 2024, 100,000 bons de souscription ont été exercés pour un montant total de 75 000$.

Au 22 août 2024, 100,000 bons de souscription ont été exercés pour un montant total de 75 000$.

Au 29 août 2024, 100,000 bons de souscription ont été exercés pour un montant total de 75 000$.

Au 23 septembre 2024, 100,000 bons de souscription ont été exercés pour un montant total de 56 250$.

b) La Société a disposée de 1 400 000 actions PyroGenesis et 2 400 000 actions de Québec Innovative Materials Corp. (QIMC) pour un montant totalisant 1 387 524 $, réalisant une perte de 177 360 $.

c) Les actions de diverses sociétés ouvertes sont classées JVRN et sont comptabilisées à leur juste valeur en utilisant les cotations au prix du marché au 31 décembre 2024 et sont classées au niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur.

Les bons de souscription de diverses sociétés ouvertes sont classés en JVRN et sont comptabilisés à leur juste valeur en utilisant le modèle Black-Scholes. Leurs valeurs ont été établies selon les données sur les actions de sociétés similaires, leur durée moyenne prévue et sont classés au niveau 2 dans la hiérarchie de la juste valeur.

Pour la variation de la juste valeur des bons de souscription de QIMC, les hypothèses suivantes ont été utilisées : cours de l'action 0,11 $, taux d'intérêt sans risque de 2,92 %, durée prévue des bons de souscription de 0,67 ans, taux de volatilité de 221 % et un taux de dividende de 0 % (Au 31 décembre 2023, le cours de l'action 0,025 $, taux d'intérêt sans risque de 3,91 %, durée prévue des bons de souscription de 1,67 ans, taux de volatilité de 144 % et un taux de dividende de 0 %).

Pour la variation de la juste valeur des bons de souscription de PyroGenesis, les hypothèses suivantes ont été utilisées : cours de l'action 0,57 $, taux d'intérêt sans risque de 2,92 %, durée prévue des bons de souscription de 0,18 ans, taux de volatilité de 58 % et un taux de dividende de 0 % (Au 31 décembre 2023, le cours de l'action était de 0,43 $, taux d'intérêt sans risque de 3,91 %, durée prévue des bons de souscription de 1,11 ans, taux de volatilité de 78 % et un taux de dividende de 0 %).

## 8. FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET AUTRES

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les frais payés d'avance et autres se détail comme suit :

| | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| Frais payés d'avance | 113 911 | 53 373 |
| Intérêt à recevoir et autres débiteurs | 149 990 | 139 626 |
| Solde à la fin | 263 901 | 192 999 |
| Provision pour risque de crédit | (75 000) | - |
| Solde net à la fin | 188 901 | 192 999 |

Au 31 décembre 2024, une provision pour risque de crédit a été comptabilisée pour la totalité du montant d'intérêts à recevoir de 75 000 $ en lien avec la royauté à recevoir (Note 9).

## 9. ROYAUTÉ À RECEVOIR

Durant l'exercice de 2021, la Société a reçu 166 667 actions du capital-actions de Champs d'Or de la Beauce Inc. ("COB") en règlement de la royauté à recevoir de COB à titre de NSR d'une valeur de 50 000 $. Suite au règlement de dette, la Société a comptabilisé en augmentation de son investissement d'un montant de 9 770 $ et une perte 40 230 $ en résultat net.

Le 23 juin 2022, un addendum a été signé pour modifier les termes initiaux de l'entente signée en 2017 avec COB. Les paiements du NSR pour chacune des années subséquentes ont été remplacés par un intérêt annuel de 10 %, la royauté de 250 000 $ est non transférable et l'échéance est le 31 décembre 2025 en incluant les intérêts non payés. Au 31 décembre 2024, le solde des intérêts à recevoir sont de 75 000 $ (50 000 $ au 31 décembre 2023).

| | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| Solde au début | 174 886 | 146 273 |
| Charge de désactualisation | 34 211 | 28 613 |
| Solde à la fin | 209 097 | 174 886 |
| Provision pour risque de crédit | (209 097) | - |
| Solde net à la fin | - | 174 886 |

La juste valeur des royautés à recevoir a été estimée, en date du 23 juin 2022, en utilisant une technique d'actualisation, immédiatement avant à la date de modification. La juste valeur réévaluée de 133 772 $ a été estimée selon la probabilité des sorties de trésorerie sur une période de 3,5 ans au taux de 18 % soit le taux d'intérêt pour des instruments financiers similaires. Les rentrées de trésorerie avant actualisation sont de 250 000 $ et reflètent l'estimation de la direction quant au délai de remboursement des royautés.

Au 31 décembre 2024, une provision pour risque de crédit a été comptabilisée pour la totalité du montant à recevoir de 209 097 $ considérant l'incertitude significative de la recouvrabilité du montant respectif.

## 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la Société comprennent l'amélioration locative et des équipements. L'équipement de 5 022 500 $ et les améliorations locatives de 344 000 $ correspondent à l'usine pilote du procédé RRQ PUREVAP™ et sont situés chez le sous-traitant.

La valeur comptable se détaille comme suit :

| | Amélioration locative | Équipement | Total |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Valeur comptable brute** | | | |
| Solde au 1er janvier 2024 | 344 000 | 5 072 587 | 5 416 587 |
| Acquisition | - | 9 759 | 9 759 |
| Incidence des variations des taux de change | - | 1 389 | 1 389 |
| Solde au 31 décembre 2024 | 344 000 | 5 083 735 | 5 427 735 |
| | | | |
| **Cumul des amortissements** | | | |
| Solde au 1er janvier 2024 | 229 333 | 3 254 334 | 3 483 667 |
| Amortissement | 114 667 | 1 802 754 | 1 917 421 |
| Incidence des variations des taux de change | - | 624 | 624 |
| Solde au 31 décembre 2024 | 344 000 | 5 057 712 | 5 401 712 |
| **Valeur comptable au 31 décembre 2024** | - | 26 023 | 26 023 |

| | Amélioration locative | Équipement | Total |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Valeur comptable brute** | | | |
| Solde au 1er janvier 2023 | 344 000 | 5 063 215 | 5 407 215 |
| Acquisition | - | 7 614 | 7 614 |
| Incidence des variations des taux de change | - | 1 758 | 1 758 |
| Solde au 31 décembre 2023 | 344 000 | 5 072 587 | 5 416 587 |
| | | | |
| **Cumul des amortissements** | | | |
| Solde au 1er janvier 2023 | 114 667 | 1 453 490 | 1 568 157 |
| Amortissement | 114 666 | 1 800 568 | 1 915 234 |
| Incidence des variations des taux de change | - | 276 | 276 |
| Solde au 31 décembre 2023 | 229 333 | 3 254 334 | 3 483 667 |
| **Valeur comptable au 31 décembre 2023** | 114 667 | 1 818 253 | 1 932 920 |

## 11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Silice Pyrogénée :

Le 30 juin 2021, la Société a acquis une propriété intellectuelle pour la fabrication de matériaux de Silice Pyrogénée. Conformément à l'accord d'achat, la Société s'engage à payer au vendeur PyroGenesis une redevance annuelle égale à 10 % des revenus nets en excluant les échantillons et les produits d'essai (tel que défini dans l'accord) provenant de l'exploitation de la technologie acquise ou le montant minimal sans dépasser les montants des ventes selon l'accord. De plus, le vendeur a le droit de convertir, à tout moment et à sa seule discrétion, sa redevance en une participation de 50 % de la participation de HPQ dans le capital de HPQ Polvere. Un montant de 3 300 000 $ payé en espèces a été comptabilisé au coût de la propriété intellectuelle. Aucune redevance à payer n'est comptabilisée pour ce procédé au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023.

En vertu de cet accord, les montants annuels minimums sans dépasser les montants des ventes lorsqu'il y a des revenus sont les suivants :

| | $ |
|---|---|
| 2025 | 150 000 |
| 2026 et après | 200 000 |

NRSi PUREVAP™ :

Le 18 aout 2020, la Société a acquis de PyroGenesis. la technologie NRSi PUREVAP™ pour la fabrication de matériaux nanométriques de Silicium. Conformément à l'accord d'achat, la Société s'engage à payer au vendeur le plus élevé entre la redevance annuelle égale à 10 % des revenus nets (tel que défini dans l'accord) provenant de l'exploitation de la technologie acquise ou le montant minimal selon l'accord. De plus, le vendeur a le droit de convertir, à tout moment et à sa seule discrétion, sa redevance en une participation de 50% de la participation de HPQ dans le capital de HPQ Énergies.

La propriété intellectuelle et son passif correspondant, redevances à payer, ont été reconnus lors de l'acquisition pour un montant total de 864 013 $ et le tout a été calculé basé sur les flux de trésorerie estimés en vertu de l'accord sur une période de vingt-cinq ans à un taux de 18 %. Au cours de l'exercice de 2020, un montant de 2 400 000 $ payé en espèces a également été comptabilisé au coût de la propriété intellectuelle.

Après un examen attentif de l'environnement du marché pour les matériaux nano-silicium, des progrès technologiques et des coûts de développement futurs nécessaires pour amener le Nano Réacteur de Silicium NRSi PUREVAP™ à un stade commercial potentiel, HPQ a informé son fournisseur de technologie qu'il n'a plus l'intention de poursuivre ses activités reliées au développement de cette technologie. Au cours de l'exercice de 2023, la Société a radié la valeur comptable totale de la propriété intellectuelle soit 3 264 013 $ avec l'amortissement correspondant de 466 287 $ et la valeur comptable des brevets afférents de 170 758 $ avec un amortissement correspondant de 16 605 $ pour une charge totale nette de 2 951 879 $. La propriété intellectuelle a été transférée à PyroGenesis le 25 mars 2024 pour un prix de 1 $. Les redevances à payer à PyroGenesis afférentes à cette technologie ont été décomptabilisées et un gain sur l'annulation de la royauté à payer de 972 498 $ a été comptabilisé dans l'état du résultat net durant l'exercice 2023.

**11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** (suite)

RRQ PUREVAP™ :

Le 29 juillet 2016, la Société a acquis la technologie RRQ PUREVAP™ de PyroGenesis pour la transformation du quartz en silicium métal de haute pureté. Conformément à l'accord d'achat, la Société s'engage à payer au vendeur le plus élevé entre la redevance annuelle égale à 10 % des revenus nets (tel que défini dans l'accord) provenant de l'exploitation de la technologie acquise ou les montants annuels minimaux selon l'accord sont les suivants :

| | $ |
|---|---|
| 2025 et après | 250 000 |

La propriété intellectuelle et son passif correspondant, redevances à payer, ont été reconnus lors de l'acquisition pour un montant total de 815 427 $ et le tout a été calculé basé sur les flux de trésorerie estimés en vertu de l'accord sur une période de vingt ans à un taux de 22 %. Le montant de 50 000 $ comptabilisé comme dépôt en 2015 a été renversé au coût de la propriété intellectuelle. Au cours de l'exercice de 2016, un montant de 1 000 000 $ payé en espèces a été comptabilisé au coût de la propriété intellectuelle.

La direction recourt à son jugement pour estimer le montant des redevances à payer aux termes de l'entente d'acquisition de la technologie RRQ PUREVAP™ et NRSi PUREVAP™. L'incertitude relative aux estimations est liée aux hypothèses de revenu net ainsi qu'à la détermination d'un taux d'actualisation convenable.

Le tableau suivant présente la répartition des paiements de royauté à payer selon la technologie PUREVAP™ au 31 décembre 2024:

| | RRQ | NRSi | Total |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Solde au 1er janvier 2024** | 1 359 329 | 212 500 | 1 571 829 |
| Charge de désactualisation | 230 303 | - | 230 303 |
| **Solde au 31 décembre 2024** | 1 589 632 | 212 500 | 1 802 132 |
| Courant | 716 189 | 212 500 | 928 689 |
| Non courant | 873 443 | - | 873 443 |
| | 1 589 632 | 212 500 | 1 802 132 |

Le 15 janvier 2025, la Société a effectué un règlement de dette avec PyroGenesis incluant le paiement de royautés à payer de 500 000 $ en lien avec RRQ et de 212 500 $ en lien avec NRSi (Note 28).

**11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** (suite)

RRQ PUREVAP™ (suite):

Le tableau suivant présente la répartition des paiements de royauté à payer selon la technologie PUREVAP™ au 31 décembre 2023:

| | RRQ | NRSi | Total |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Solde au 1er janvier 2023** | 1 124 778 | 1 044 051 | 2 168 829 |
| Charge de désactualisation | 234 551 | 141 397 | 375 948 |
| Décomptabilisation du NRSi | - | (972 948) | (972 948) |
| **Solde au 31 décembre 2023** | 1 359 329 | 212 500 | 1 571 829 |
| Courant | 454 918 | 212 500 | 667 418 |
| Non courant | 904 411 | - | 904 411 |
| | 1 359 329 | 212 500 | 1 571 829 |

Durant l'exercice 2024, et après examen des conditions de marché, la Société a conclu qu'il existe des indicateurs de dépréciation significatifs de la technologie PUREVAP™. De plus, HPQ a changé son plan stratégique et concentrera ses activités de financement et de développement de la technologie de Silice Pyrogénée.

La Société a radié la valeur comptable totale de la propriété intellectuelle soit 1 865 427 $ avec l'amortissement correspondant de 548 655 $ et la valeur comptable des brevets afférents de 233 820 $ avec un amortissement correspondant de 65 948 $ pour une charge totale nette de 1 484 644 $.

PROCÉDÉ DE RÉDUCTION D'ÉMISSION DE CARBONE :

Le 10 novembre 2022, la Société a acquis de PyroGenesis pour 3 600 000 $ la technologie pour la réduction d'émission de carbone pour la production de silicium. Conformément à l'accord d'achat, la Société a convenu d'en effectuer le paiement du solde de 3 430 000 $ au plus tard le 31 décembre 2024. Le 19 décembre 2024, la Société a annoncé que le paiement du solde sera effectué par un règlement de dette (Note 13 et 28).

La Société mise sur les programmes gouvernementaux pour le développement de cette technologie. Comme les activités d'un des principaux bailleurs de fonds pour ce type de projet, Technologies du Développement Durable Canada ("TDDC") sont gelée jusqu'à nouvelle ordre en vertu de problème de régie interne à TDDC. Durant l'exercice de 2023, la direction a dévalué la valeur comptable de 3 599 999 $ avec l'amortissement correspondant de 264 706 $ et la valeur comptable des brevets afférents de 644 721 $ avec l'amortissement correspondant de 91 787 $ pour une charge nette de 3 888 227 $ et a conservé ses droits dans la propriété intellectuelle.

**11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** (suite)

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent les brevets et la propriété intellectuelle. La valeur comptable se détaille comme suit :

| | Brevets | Propriété intellectuelle | Total |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Valeur comptable brute** | | | |
| Solde au 1er janvier 2024 | 294 330 | 5 165 428 | 5 459 758 |
| Radiation | (233 820) | (1 865 427) | (2 099 247) |
| Incidence des variations du taux de change | 682 | - | 682 |
| Solde au 31 décembre 2024 | 61 192 | 3 300 001 | 3 361 193 |
| **Cumul des amortissements** | | | |
| Solde au 1er janvier 2024 | 68 141 | 831 781 | 899 922 |
| Amortissement | 23 616 | 266 873 | 290 489 |
| Radiation | (65 948) | (548 655) | (614 603) |
| Incidence des variations du taux de change | 389 | - | 389 |
| Solde au 31 décembre 2024 | 26 198 | 549 999 | 576 197 |
| **Valeur comptable au 31 décembre 2024** | 34 994 | 2 750 002 | 2 784 996 |

| | Brevets | Propriété intellectuelle | Total |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Valeur comptable brute** | | | |
| Solde au 1er janvier 2023 | 890 618 | 12 029 440 | 12 920 058 |
| Acquisition | 216 481 | - | 216 481 |
| Radiation | (170 758) | (3 264 013) | (3 434 771) |
| Dévaluation | (644 721) | (3 599 999) | (4 244 720) |
| Incidence des variations du taux de change | 2 710 | - | 2 710 |
| Solde au 31 décembre 2023 | 294 330 | 5 165 428 | 5 459 758 |
| **Cumul des amortissements** | | | |
| Solde au 1er janvier 2023 | 85 724 | 967 564 | 1 053 288 |
| Amortissement | 90 514 | 595 210 | 685 724 |
| Radiation | (16 605) | (466 287) | (482 892) |
| Dévaluation | (91 787) | (264 706) | (356 493) |
| Incidence des variations du taux de change | 295 | - | 295 |
| Solde au 31 décembre 2023 | 68 141 | 831 781 | 899 922 |
| **Valeur comptable au 31 décembre 2023** | 226 189 | 4 333 647 | 4 559 836 |

**11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** (suite)

Un montant de 290 489 $ (685 724 $ au 31 décembre 2023) est présenté dans le poste Amortissement des immobilisations incorporelles.

**12. PARTICIPATION COMPTABILISÉE SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE**

Au 31 décembre 2024, la Société détient une participation de 3,35 % (4,07 % au 31 décembre 2023) des capitaux propres et des droits de vote de COB. La participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence depuis décembre 2018. Bien que la Société détienne moins de 20 % des droits de vote, elle a conclu qu'elle exerce une influence notable sur celle-ci en raison notamment de la représentation qu'elle détient sur le conseil d'administration. La juste valeur de la participation au 31 décembre 2024 est de 91 104 $ (106 288 $ au 31 décembre 2023).

Les montants regroupés de la société associée se résument comme suit:

| | 31 octobre 2024 | 31 octobre 2023 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| Actifs courants | 152 204 | 195 758 |
| Actifs non courants | 4 472 164 | 4 302 372 |
| Passifs courant | 610 169 | 356 507 |
| Passifs non courants | 203 068 | 169 849 |
| Perte nette et total du résultat global | 834 248 | 741 380 |

Un rapprochement de l'information financière résumée avec la valeur comptable de la participation est présenté ci-dessous :

| | 31 octobre 2024 | 31 octobre 2023 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| Total de l'actif net | 3 811 131 | 3 951 774 |
| Surplus d'apport n'appartenant pas aux actionnaires ordinaires | (248 898) | (351 571) |
| | 3 565 233 | 3 600 203 |
| Portion de la participation détenue par la Société | 3,35% | 4,07% |
| | 119 351 | 147 210 |

La Société n'a aucun passif éventuel et n'a pris aucun autre engagement relativement à sa participation dans cette société associée.

Au cours de la période finissant le 31 décembre 2024, COB a émis des actions dans le cadre de placements privés et d'exercice de bons de souscription. Ces émissions ont eu pour effet de diminuer la participation de la Société de 4,07 % à 3,35 %.

## 13. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

| | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| Dettes fournisseurs | 336 446 | 326 466 |
| Dette à un sous-traitant | 4 598 766 | 3 982 922 |
| Salaires à payer | 103 750 | 25 000 |
| Autres | 640 830 | 251 757 |
| | 5 679 792 | 4 586 145 |

Le 15 janvier 2025, la Société a effectué un règlement de dette avec PyroGenesis dont un montant de 798 940 $ en lien avec la dette a un sous-traitant (Note 28).

## 14. DÛ AUX ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET À UNE SOCIÉTÉ DÉTENUE PAR UN ADMINISTRATEUR

La Société doit aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur des salaires et rémunération ayant une valeur nominale de 1 168 006 $ (1 020 291 $ au 31 décembre 2023). La Société a obtenu confirmation pour les dettes d'une valeur nominale de 1 068 006 $ (920 291 $ au 31 décembre 2023) que ces derniers ne demanderont pas leur paiement avant les 12 mois et un jour suivant la date de la fin de la période. Ces montants sont classés comme passif non courant. Le montant résiduel de 100 000 $ (100 000 $ au 31 décembre 2023) a été classé comme passif courant et présenté comme dû aux administrateurs.

## 15. CAPITAUX PROPRES

### 15.1 Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Toutes les actions sont votantes, participantes et admissibles au versement de dividendes.

| | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 |
|---|---|---|
| | Nombre d'actions | Nombre d'actions |
| Total des actions au début | 367 296 688 | 351 998 770 |
| Placements privés (c) (d) | - | 2 207 318 |
| Émission pour le paiement de dettes fournisseurs (a) (b) (e) (f) | 396 000 | 396 000 |
| Réappropriation des droits dans le pacte d'associés de Novacium (g) | 6 898 140 | - |
| Exercice d'options (h) | 2 925 000 | - |
| Exercice de bons de souscription (i) | 100 000 | 12 694 600 |
| Total des actions émises et entièrement libérées à la fin | 377 615 828 | 367 296 688 |

**15. CAPITAUX PROPRES** (suite)

**15.1 Capital-actions** (suite)

(a) Le 21 février 2023, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 44 100 $ par l'émission de 180 000 unités. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,32 $ par action pendant 24 mois suivant la date de clôture de la transaction. Un montant de 13 566 $ a été accordé aux bons de souscription et aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction.

(b) Le 7 juin 2023, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 49 680 $ par l'émission de 216 000 unités. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,27 $ par action pendant 24 mois suivant la date de clôture de la transaction. Un montant de 16 750 $ a été accordé aux bons de souscription et aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction.

(c) Le 17 novembre 2023, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 337 013 $. La Société a émis 1 225 500 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix de 0,30 $ l'action durant 24 mois suivant la clôture du financement. De plus, comme frais de commission, la Société a versé un montant de 3 300 $ en espèces et a émis à un agent 12 000 bons de souscription (pour une valeur de 1 076 $). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,30 $ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription a été comptabilisé.

(d) Le 24 novembre 2023, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 270 000 $. La Société a émis 981 818 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix de 0,30 $ l'action durant 24 mois suivant la clôture du financement. De plus, comme frais de commission, la Société a versé un montant de 10 575 $ en espèces et a émis à des agents 38 454 bons de souscription (pour une valeur de 2 412 $). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,30 $ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture du financement.

(e) Le 14 janvier 2024, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 49 680 $ par l'émission de 216 000 unités. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,27 $ par action pendant 24 mois suivant la date de clôture de la transaction.

(f) Le 26 janvier 2024, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 38 700 $ par l'émission de 180 000 unités. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,32 $ par action pendant 24 mois suivant la date de clôture de la transaction.

**15. CAPITAUX PROPRES** (suite)

**15.1 Capital-actions** (suite)

(g) Le 21 juin 2024, la Société a effectué une émission de 6 898 140 unités pour une valeur de 1 483 100 $ (l'équivalent de 1 000 000 euros) pour payer la réappropriation des droits dans le pacte d'associés de Novacium. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,30 $ par action pendant 48 mois suivant la date de clôture de la transaction le 4 juin 2024. Un montant de 34 491 $ lié aux bons de souscription a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport.

(h) Au cours de l'exercice 2024, 2 925 000 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice d'options. Le coût moyen pondéré des actions à la date d'exercice était de 0,23 $ par action.

(i) Au cours de l'exercice 2024, 100 000 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice de bons de souscription (12 694 600 en 2023). Le coût moyen pondéré des actions à la date d'exercice était de 0,30 $ par action (0,10$ par action au 31 décembre 2023).

**15.2 Bons de souscription**

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

| | 31 décembre 2024 | | 31 décembre 2023 | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre de bons de souscription | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre de bons de souscription | Prix d'exercice moyen pondéré |
| | | $ | | $ |
| Solde au début | 9 403 318 | 0,52 | 23 494 600 | 0,33 |
| Attribués | 3 845 070 | 0,30 | 2 603 318 | 0,30 |
| Exercés | (100 000) | 0,30 | (12 694 600) | 0,10 |
| Expirés | (6 800 000) | 0,275 | (4 000 000) | 0,61 |
| Solde à la fin | 6 348 388 | 0,30 | 9 403 318 | 0,52 |

**15. CAPITAUX PROPRES** (suite)

**15.2 Bons de souscription** (suite)

Le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

| Date d'échéance | 31 décembre 2024 | | 31 décembre 2023 | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre | Prix d'exercice | Nombre | Prix d'exercice |
| | | $ | | $ |
| Mai 2024 [(1)] | - | - | 6 800 000 | 0,60 |
| Février 2025 | 360 000 | 0,32 | 180 000 | 0,32 |
| Juin 2025 | 432 000 | 0,27 | 216 000 | 0,27 |
| Novembre 2025 | 2 107 318 | 0,30 | 2 207 318 | 0,30 |
| Juin 2028 | 3 449 070 | 0,30 | | |
| | 6 348 388 | 0,30 | 9 403 318 | 0,52 |

(1) Le 2 février 2024, la Société a procédé à une réduction du prix d'exercice pour 6 800 000 bons de souscription expirant le 2 mai 2024 passant de 0,60 $ à 0,275 $.

Les bons de souscription aux courtiers en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions comme suit :

| | 31 décembre 2024 | | 31 décembre 2023 | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre de bons de souscription aux courtiers | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre de bons de souscription aux courtiers | Prix d'exercice moyen pondéré |
| | | $ | | $ |
| Solde au début | 50 454 | 0,30 | - | - |
| Attribués | - | - | 50 454 | 0,30 |
| Solde à la fin | 50 454 | 0,30 | 50 454 | 0,30 |

La Société a comptabilisé au 31 décembre 2023 un montant de 3 488 $ en frais d'émission de capitaux propres lorsque les bons de souscription aux courtiers ont été attribués et a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport et en diminution des résultats non distribués.

**15. CAPITAUX PROPRES** (suite)

**15.3 Bons de souscription aux courtiers**

La juste valeur moyenne pondérée de 0,069 $ des bons de souscription aux courtiers accordés pour l'exercice de 2023 a été estimée, à la date d'octroi, à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

| | 2023 |
|---|---|
| Prix de l'action à la date d'attribution | 0,22 $ |
| Taux de dividendes attendu | 0 % |
| Volatilité attendue | 70 % |
| Taux d'intérêt sans risque | 4,46 % |
| Durée de vie prévue | 3,0 ans |
| Prix d'exercice à la date d'attribution | 0,30 $ |

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur la durée de vie prévue des bons de souscription aux courtiers.

Le nombre de bons de souscription aux courtiers en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

| | 31 décembre 2024 | | 31 décembre 2023 | |
|---|---|---|---|---|
| Date d'échéance | Nombre | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre | Prix d'exercice moyen pondéré |
| | | $ | | $ |
| Novembre 2025 | 50 454 | 0,30 | 50 454 | 0,30 |
| | 50 454 | 0,30 | 50 454 | 0,30 |

## 16. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

### 16.1 Salaires et charge au titre des avantages du personnel

Les salaires et charge au titre des avantages du personnel sont analysés comme suit :

| | Au 31 décembre | |
|---|---|---|
| | 2024 | 2023 |
| | $ | $ |
| Salaires et avantages sociaux | 222 343 | 277 616 |
| Honoraires de gestion | 375 000 | 375 000 |
| Paiements fondés sur des actions | - | 1 155 634 |
| Rémunération des administrateurs | 159 000 | 159 000 |
| Salaires et avantages sociaux recouvrés | (2 847) | (37 543) |
| | 753 496 | 1 929 707 |

### 16.2 Paiements fondés sur des actions

En vertu de ce régime d'options, les administrateurs peuvent octroyer des options aux administrateurs, employés et consultants et à ceux des filiales de la Société. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu dudit régime est de 22 000 000 (22 000 000 au 31 décembre 2023). Au 31 décembre 2024, 14 810 000 options peuvent être exerçables (17 735 000 options au 31 décembre 2023).

Les administrateurs établissent le prix d'exercice des options octroyées en vertu du régime d'options qui ne doit pas être inférieur au cours de fermeture de la Bourse de Croissance TSX, du jour précédant le jour de l'octroi de l'option, moins l'escompte autorisé tel que défini dans les politiques de la bourse. Les options peuvent être exercées pendant un maximum de dix ans. Les options ne sont pas cessibles ni transférables, sauf par testament ou par les effets de la loi. Au décès d'un titulaire d'option, les héritiers ou les administrateurs successoraux du titulaire d'option peuvent lever les options de ce dernier pendant une période n'excédant pas un an après la date du décès du titulaire d'option, étant entendu que ces dispositions ne doivent pas avoir pour effet d'allonger le terme original de l'option établi lors de son octroi. Les options octroyées à un titulaire d'option qui est un administrateur, un employé, un consultant ou un employé d'une Société de gestion expireront à la fin d'une période n'excédant pas 12 mois suivant le moment où le titulaire d'option aura cessé de faire partie d'au moins un de ces groupes pour toute autre raison que le décès.

Au plus 5% des actions émises par la Société peuvent être octroyées à une personne au cours d'une période de 12 mois (à moins que soit obtenu l'approbation des actionnaires désintéressés). Au plus 2 % des actions émises de la Société peuvent être octroyées à un consultant au cours d'une période de 12 mois. Au plus un total de 2 % des actions émises de la Société peuvent être octroyées aux personnes qui fournissent des services de relations avec les investisseurs au cours d'une période de 12 mois, ce nombre d'options total étant calculé à la date à laquelle l'option est octroyée.

**16. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL** (suite)

**16.2 Paiements fondés sur des actions** (suite)

Les options octroyées à des consultants qui fournissent des services de relations avec les investisseurs doivent être acquises graduellement sur une période de 12 mois, à raison de pas plus du quart des actions visées au cours d'un même trimestre. Aucune acquisition accélérée de telles options octroyées à ces consultants n'est permise sans l'approbation de la Bourse. Les options octroyées à un titulaire d'options qui fournit des services de relations avec les investisseurs expirent à la fin d'une période n'excédant pas 30 jours suivant le moment où le titulaire d'options aura cessé de fournir de tels services. Le nombre d'options octroyées aux initiés, dans une période donnée de 12 mois, ne doit pas être supérieur à 10 % du nombre d'actions émises de l'émetteur résultant. Le nombre d'actions réservées aux fins d'émission en vertu du régime octroyées aux initiés ne doit pas dépasser 10 % du nombre d'actions émises de la Société.

Les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit pour les exercices de présentation de l'information financière considérées :

| | 31 décembre 2024 | | 31 décembre 2023 | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
| | | $ | | $ |
| En circulation au début | 17 735 000 | 0,46 | 16 485 000 | 0,67 |
| Attribués | - | - | 10 900 000 | 0,22 |
| Exercés | (2 925 000) | 0,23 | - | - |
| Expirés | - | - | (9 650 000) | 0,55 |
| En circulation et exerçables à la fin | 14 810 000 | 0,51 | 17 735 000 | 0,46 |

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation au 31 décembre 2024 :

| Options en circulation | | |
|---|---|---|
| Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré | Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée |
| | $ | années |
| 7 675 000 | 0,215 | 3,99 |
| 200 000 | 0,23 | 0,51 |
| 900 000 | 0,28 | 0,77 |
| 700 000 | 0,35 | 2,36 |
| 5 335 000 | 1,00 | 1,97 |
| 14 810 000 | 0,51 | 2,94 |

**16. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL** (suite)

**16.2 Paiements fondés sur des actions** (suite)

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation au 31 décembre 2023 :

| Options en circulation | | |
|---|---|---|
| Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré | Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée |
| | $ | années |
| 9 800 000 | 0,215 | 4,99 |
| 200 000 | 0,23 | 1,52 |
| 800 000 | 0,28 | 0,76 |
| 900 000 | 0,28 | 1,77 |
| 700 000 | 0,35 | 3,37 |
| 5 335 000 | 1,00 | 2,97 |
| 17 735 000 | 0,46 | 3,93 |

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées 0,127 $ au 31 décembre 2023 a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

| | 2023 |
|---|---|
| Prix moyen de l'action à la date d'attribution | 0,21 $ |
| Taux de dividende attendu | 0 % |
| Volatilité moyenne attendue | 74,0 % |
| Taux d'intérêt moyen sans risque | 4,26 % |
| Durée de vie moyenne prévue | 4,7 ans |
| Prix d'exercice moyen à la date d'attribution | 0,22 $ |

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur la durée de vie moyenne prévue des options sur actions. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

En tout, un montant de 1 380 036 $ au 31 décembre 2023 de la charge du personnel (dont la totalité se rapporte à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres) a été comptabilisé en résultat net comme suit : 1 155 634 $ comme salaires et charges au titre des avantages du personnel, 147 352 $ comme honoraires professionnels et de consultation et 77 050 $ en frais de recherche et développement et porté au crédit du surplus d'apport.

## 17. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS

### 17.1 Instruments financiers évalués à la juste valeur

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;
- Niveau 2 : Données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 : Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

La juste valeur des titres négociables d'une Société cotée a été estimée en fonction du cours à la date de clôture. Les titres négociables d'une Société cotée évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 sont classés dans le niveau 1 et les bons de souscription sont classés dans le niveau 2.

### 17.2 Instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est divulguée

La juste valeur de la royauté à recevoir, dû aux administrateurs, dirigeants et à une Société détenue par un administrateur et des redevances à payer ont été estimée en utilisant une analyse des flux monétaires actualisés avec un taux d'intérêt pour des instruments financiers similaires.

La juste valeur royauté à recevoir à court terme ainsi que les redevances à payer à court terme se rapproche de la valeur comptable en fin de la période.

La juste valeur des royautés à recevoir à long terme, du dû aux administrateurs, dirigeants et à une Société détenue par un administrateur et des redevances à payer à long terme est de 0 $, 1 068 006 $ et 873 443 $ respectivement (174 886 $, 920 291 $ et 904 411 $ respectivement au 31 décembre 2023). Voir les notes 9, 14 et 11 pour modalités d'évaluation des justes valeurs.

Les instruments financiers sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations de juste valeur sauf pour les royautés à recevoir et les redevances à payer qui sont classées dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de juste valeur.

## 18. AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les autres charges opérationnelles se détaillent comme suit :

| | 31 décembre | |
|---|---|---|
| | 2024 | 2023 |
| | $ | $ |
| Honoraires professionnels et de consultation [(1)] | 661 519 | 936 368 |
| Dépenses de voyage | 104 148 | 91 805 |
| Frais de bureau | 163 411 | 168 863 |
| Informations aux actionnaires et droits d'inscription | 100 516 | 131 061 |
| Frais bancaires | 8 884 | 7 142 |
| Perte (gain) sur taux de change | 6 243 | 1 900 |
| Frais administratif recouvrés | (6 300) | (7 261) |
| | 1 038 421 | 1 329 878 |

(1) Inclut un paiement fondé sur des actions de 147 352 $ en 2023.

## 19. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers se composent des éléments suivants pour les périodes présentées :

| | 31 décembre | |
|---|---|---|
| | 2024 | 2023 |
| | $ | $ |
| Variation de la juste valeur des titres négociables d'une société cotée* | 756 506 | (933 910) |
| Amortissement de l'écart d'actualisation des royautés à recevoir | 34 211 | 28 613 |
| Intérêt | 40 104 | 57 560 |
| | 830 821 | (847 737) |

** Le montant de la variation de la juste valeur inclut une perte réalisée de 177 360$ (Note 7).*

Les charges financières se composent des éléments suivants pour les périodes présentées :

| | 31 décembre | |
|---|---|---|
| | 2024 | 2023 |
| | $ | $ |
| Charges de désactualisation des redevances à payer | (230 303) | (375 498) |
| Charges de désactualisation du dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur | - | (34 240) |
| | (230 303) | (409 738) |

## 20. RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de l'exercice divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les bons de souscription, les bons de souscription aux courtiers et les options sur actions n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet anti dilutif. Les informations sur les options et les bons de souscription et les bons de souscription aux courtiers en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 15.2, 15.3, 16.2 et 28.

**20. RÉSULTAT PAR ACTION** (suite)

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat n'a été nécessaire en 2024 et 2023.

| | Au 31 décembre | |
|---|---|---|
| | 2024 | 2023 |
| Perte nette | (7 991 248) $ | (16 044 329) $ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires | 372 434 609 | 360 978 177 |
| Perte nette de base et diluée par action ordinaire | (0,02) $ | (0,04) $ |

**21. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

**Composantes importantes de la charge (du produit) d'impôt**

Les composantes importantes de la charge (du produit) d'impôt se détaillent comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| Naissance et renversement des différences temporelles | (2 183 026) | (3 727 069) |
| Écart de taux d'une filiale étrangère | (7 362) | (13 619) |
| Exonération d'impôt du revenue d'une filiale étrangère | (107 037) | (156 459) |
| Variation des différences temporelles non constatées | 2 297 425 | 3 925 340 |
| | - | 28 193 |

**Relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue et la charge d'impôt au compte de résultat**

La relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendu calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada et la charge d'impôt présentée à l'état consolidé du résultat global se rapproche comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| Charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base combinée fédéral et provincial au Canada de 26,5 % (26,5 % en 2023) | (2 121 784) | (4 231 168) |
| Ajustement pour les éléments suivants : | | |
| Effet fiscal des différences temporelles non constatées | 2 297 425 | 3 925 340 |
| Portion non imposable de la variation de juste valeur | (96 546) | 128 090 |
| Portion imposable de la perte en capital | 23 500 | - |
| Paiements fondés sur des actions | - | 365 710 |
| Écart de taux d'une filiale étrangère | (7 362) | (13 619) |
| Exonération d'impôt du revenue d'une filiale étrangère | (107 037) | (156 459) |
| Éléments non déductibles et autres | 11 804 | 10 299 |
| Produit d'impôt sur le résultat | - | 28 193 |

**21. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT** (suite)

**Actifs et passifs d'impôt différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice**

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporaires, pertes fiscales et crédit d'impôt inutilisés ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôt différés comptabilisés et aux différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés non comptabilisés suivants :

| | Solde au 1er janvier 2024 | Comptabilisés en résultat net | Solde au 31 décembre 2024 |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Montants comptabilisés | | | |
| Titres négociables | 116 856 | (116 856) | - |
| Immobilisations incorporelles | 359 993 | (359 993) | - |
| Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir | (68 844) | (5 472) | (72 316) |
| Royauté à recevoir | (46 345) | 46 345 | - |
| Frais payé d'avance et autres | - | 19 875 | 19 875 |
| Redevance à payer | (328 469) | 328 469 | - |
| Pertes autres qu'en capital | (35 191) | 87 632 | 52 441 |
| Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisé | - | - | - |

| | Solde au 1er janvier 2023 | Comptabilisés en résultat net | Solde au 31 décembre 2023 |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Montants comptabilisés | | | |
| Titres négociables | (6 888) | 123 744 | 116 856 |
| Immobilisations incorporelles | (412 296) | 772 289 | 359 993 |
| Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir | (49 410) | (17 434) | (68 844) |
| Royauté à recevoir | (38 762) | (7 583) | (46 345) |
| Dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur | (9 073) | 9 073 | - |
| Redevance à payer | 204 591 | (533 060) | (328 469) |
| Pertes autres qu'en capital | 311 838 | (347 029) | (35 191) |
| Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisé | - | - | - |

**21. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT** (suite)

**Actifs et passifs d'impôt différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice** (suite)

| | 31 décembre 2024 | |
|---|---|---|
| | Fédéral | Provincial |
| | $ | $ |
| Différences temporaires déductibles et pertes fiscales non comptabilisées | | |
| Immobilisations corporelles | 3 800 784 | 3 832 351 |
| Immobilisations incorporelles | 585 985 | 580 201 |
| Brevet et autres éléments | 7 492 902 | 7 041 994 |
| Frais R&D | 3 592 091 | 3 620 664 |
| Frais d'émission d'instruments de capitaux propres | 39 724 | 39 724 |
| Actifs d'exploration et d'évaluation | 1 457 506 | 1 457 506 |
| Provisions et réserves | 3 829 637 | 2 817 157 |
| Titres négociables | 89 880 | 89 880 |
| Pertes fiscales inutilisées | 34 044 378 | 38 204 736 |
| | 54 932 887 | 57 683 896 |

| | 31 décembre 2023 | |
|---|---|---|
| | Fédéral | Provincial |
| | $ | $ |
| Différences temporaires déductibles et pertes fiscales non comptabilisées | | |
| Immobilisations corporelles | 2 011 840 | 2 043 327 |
| Immobilisations incorporelles | 428 842 | 423 058 |
| Brevet et autres éléments | 5 882 719 | 5 431 811 |
| Frais R&D | 3 796 395 | 3 796 395 |
| Frais d'émission d'instruments de capitaux propres | 56 932 | 56 932 |
| Actifs d'exploration et d'évaluation | 2 467 200 | 2 551 431 |
| Provisions et réserves | 4 692 202 | 2 126 989 |
| Titres négociables | 94 902 | 94 902 |
| Pertes fiscales inutilisées | 27 108 834 | 32 766 459 |
| | 46 539 866 | 49 291 304 |

**21. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT** (suite)

La Société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants :

| | Fédéral | Provincial |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| 2028 | 1 091 857 | 986 737 |
| 2029 | 614 130 | 610 009 |
| 2030 | 627 620 | 624 214 |
| 2031 | 759 417 | 755 536 |
| 2032 | 649 448 | 647 675 |
| 2033 | 803 620 | 798 209 |
| 2034 | 723 985 | 720 353 |
| 2035 | 1 082 684 | 1 077 205 |
| 2036 | 1 766 123 | 1 756 689 |
| 2037 | 1 602 371 | 1 593 219 |
| 2038 | 1 527 744 | 1 514 884 |
| 2039 | 1 100 417 | 1 098 582 |
| 2040 | 1 472 599 | 3 872 552 |
| 2041 | 2 160 558 | 2 929 103 |
| 2042 | 6 859 407 | 8 858 956 |
| 2043 | 5 750 891 | 5 297 042 |
| 2044 | 5 784 866 | 5 444 366 |
| | 34 377 732 | 38 538 090 |

La Société dispose de crédits d'impôt à l'investissement qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir. Ces crédits d'impôts à l'investissement viennent à échéance dans les délais suivants :

| | Fédéral | Provincial |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| 2027 | 3 363 | - |
| 2028 | 70 404 | - |
| 2029 | 8 810 | - |
| 2030 | 6 540 | - |
| 2031 | 310 | - |
| 2032 | 4 501 | - |
| 2033 | 1 200 | - |
| 2040 | 11 942 | - |
| 2042 | 332 835 | - |
| 2043 | 54 968 | - |
| | 494 873 | - |

## 22. INFORMATIONS ADDITIONNELLES – FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

| | 31 décembre | |
|---|---|---|
| | 2024 | 2023 |
| | $ | $ |
| Taxes sur les produits et services à recevoir | (134 167) | 980 561 |
| Frais payés d'avance et autres | (45 902) | 99 282 |
| Dépôt sur contrat | - | 1 286 000 |
| Acompte à un sous-traitant | - | 890 000 |
| Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir | 216 445 | (527 096) |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 1 133 593 | 757 342 |
| Impôt à payer | (28 193) | 28 193 |
| | 1 141 776 | 3 514 282 |

Les opérations non monétaires du bilan sont les suivants :

| | 31 décembre | |
|---|---|---|
| | 2024 | 2023 |
| | $ | $ |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs inclus dans les actifs d'immobilisations incorporelles | - | 3 582 487 |
| Émission d'actions pour le paiement d'une dette fournisseur relatif aux immobilisations incorporelles | 88 380 | 93 780 |
| Émission d'instruments de capitaux propres pour le paiement d'une dette fournisseur | 30 316 | 30 316 |
| Émission d'instruments de capitaux propres pour frais d'émission d'unités | - | 3 488 |
| Émission d'actions pour la réappropriation des droits dans le pacte d'associés de Novacium | 1 448 609 | - |
| Émission d'instruments de capitaux propres pour la réappropriation des droits dans le pacte d'associés de Novacium | 34 491 | - |

## 23. SOCIÉTÉ ASSOCIÉ NON ENTIÈREMENT DÉTENUE

| | 31 décembre 2024 | 31décembre 2023 |
|---|---|---|
| Pourcentage des titres de participation et des droits de vote détenus par le détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle | 80 % | 80 % |
| Résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle pour la période | 211 967 | 442 760 |
| Participation ne donnant pas le contrôle | 802 359 | 579 493 |

L'information financière de la société associée de la Société ayant une participation ne donnant pas le contrôle est résumée ci-après, avant les éliminations intragroupes.

| | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| **Sommaire du compte de résultat net et résultat global** | | |
| Revenus | 1 481 483 | 1 571 326 |
| Dépenses | 1 181 432 | 1 017 876 |
| Résultat global | 300 051 | 553 450 |
| | | |
| Résultat global attribuable aux : | | |
| Propriétaires de la Société | 60 010 | 110 690 |
| Participation ne donnant pas le contrôle | 240 041 | 442 760 |
| | 300 051 | 553 450 |
| | | |
| **Sommaire des flux de trésorerie** | | |
| Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation | 331 634 | 159 465 |
| Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement | (9 759) | (7 614) |
| Entrées de trésorerie liées aux activités de financement | - | - |
| Variation nette de la trésorerie | 321 875 | 151 851 |
| | | |
| **Sommaire de l'état de la situation financière** | | |
| Actifs courants | 1 134 726 | 837 130 |
| Actifs non-courants | 33 855 | 47 764 |
| | 1 168 581 | 884 894 |
| | | |
| Passifs courants | 166 338 | 162 406 |
| Passifs non-courants | - | - |
| Actifs net | 1 002 243 | 722 488 |
| Capitaux propres attribuables aux propriétaires | 197 285 | 144 293 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 800 070 | 577 168 |
| Ajustement de conversion de devises étrangères | 4 888 | 1 027 |
| | 1 168 581 | 884 894 |

## 24. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants et des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant comme il est expliqué ci-dessous.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en espèces à l'exception des acquisitions de brevets et la réappropriation des droits dans le pacte d'associés de Novacium qui ont été réglés par l'émission d'unité durant les exercices.

### 24.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration et les dirigeants. La rémunération des principaux dirigeants et acquisition d'actif comprend les montants suivants :

| | Au 31 décembre | |
|---|---|---|
| | 2024 | 2023 |
| | $ | $ |
| Salaires et charges au titre des avantages du personnel | 123 644 | 149 092 |
| Salaires et avantages sociaux pour la recherche et développement [(1)] | 596 526 | 493 650 |
| Honoraires de gestion [(2)] | 375 000 | 375 000 |
| Rémunération des administrateurs | 159 000 | 159 000 |
| Paiements fondés sur des actions | - | 1 232 684 |
| Charges au titre des avantages du personnel | 1 254 170 | 2 409 426 |
| Acquisition de brevet [(1)] | - | 322 682 |
| Réappropriation des droits dans le pacte d'associés de Novacium [(1)] | 1 483 100 | - |
| Charges au titre des avantages du personnel et autre acquisition | 2 737 270 | 2 732 108 |

(1) Payés aux associés du pacte d'associé de Novacium.
(2) Payés à une société détenue par un administrateur

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs incluent un montant de 609 646 $ dû à une société détenue par un administrateur (186 452 $ au 31 décembre 2023) et 5 281 $ aux dirigeants et actionnaire de Novacium S.A.S. (112 126 $ au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024, le dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur totalise 1 168 006 $ (1 020 291 $ au 31 décembre 2023).

## 25. POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont d'assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités, d'augmenter la valeur des actifs de la Société et d'assurer un rendement aux actionnaires de la Société.

Ces objectifs seront atteints par le développement technologique liées à la transformation du quartz en matériaux de silicium.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

La Société finance ses activités de développement technologique liées à la transformation du quartz en matériaux de silicium principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics. Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

## 26. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques sont le risque de marché, le risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risque de change et le risque de liquidité.

Pour les besoins de trésorerie des filiales, la Société avance les fonds nécessaires pour leurs opérations.

La Société gère les risques en étroite collaboration avec le conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme de la Société tout en réduisant l'exposition aux marchés de capitaux. La Société ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives.

### 26.1 Risque de marché

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après.

Le risque lié au cours des actions est défini comme l'incidence défavorable potentielle sur les résultats d'exploitation de la Société et sur la capacité d'obtenir du financement par actions, ou sur la capacité des détenteurs de titres convertibles (options et bons de souscription) d'exercer leurs titres, ce qui a une incidence sur le produit de ces exercices pour la Société, en raison des fluctuations des cours des actions individuelles ou des fluctuations générales du niveau du marché boursier. La Société surveille de près les mouvements d'actions individuels afin de déterminer les mesures appropriées à prendre par la Société.

Le risque lié aux prix des produits de base est défini comme l'incidence négative potentielle sur les résultats futurs de la Société en ce qui concerne la fluctuation des prix de la matière première. La Société est exposée au risque lié aux prix des produits de base, y compris l'exposition aux fluctuations des prix du marché du quartz et du graphite. La Société est exposée à l'autre risque de prix.

Sensibilité à l'autre risque de prix

La Société est exposée aux fluctuations des prix de marché de ses titres négociables d'une société cotée et du passif financier dérivé. Le risque maximal auquel sont exposés les titres négociables d'une société cotée et du passif financier dérivé est égal à leur juste valeur.

Si le cours publié des titres négociables de sociétés cotées avait varié de ± 15 % au 31 décembre 2024 (± 15 % au 31 décembre 2023), une augmentation de leur valeur serait de 68 183 $ et une diminution pour 58 763 $ sur le résultat net et les capitaux propres (126 400 $ au31 décembre 2023).

**26. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS** (suite)

**26.2 Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable de la trésorerie pour un montant de 676 955 $ au 31 décembre 2024 (772 290 $ au 31 décembre 2023).

La Société effectue un suivi continu des défaillances des contreparties. Aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée pour les exercices présentés.

Le risque de crédit de la trésorerie est considéré comme négligeable, puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est excellente.

Les redevances à payer par la Société sont dues à une société dont la Société est dépendante économiquement. La Société considère sa durée de 11 ans.

**26.3 Risque de taux d'intérêt**

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. L'exposition de la Société aux taux d'intérêt variables se limite à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie.

**26.4 Risque de change**

Le risque de change est le risque de fluctuation des profits ou des pertes résultant des fluctuations des taux de change et du degré de volatilité de ces taux. La Société est exposée par sa filiale Novacium au risque de change dans le cadre de ses transactions en euros.

Selon la valeur de l'actif net libellé en devises au 31 décembre 2024, l'incidence d'une fluctuation de ± 3 % ( ± 10 % au 31 décembre 2023) des taux de change par rapport au dollar canadien aurait une incidence d'environ 10 400 $ (7 400 $ au 31 décembre 2023) sur la perte et le résultat global pour la période.

**26.5 Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de l'exercice, la Société a financé ses besoins en fonds de roulement, ses acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles au moyen de financements privés et d'émissions d'actions.

**26. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS** (suite)
**26.5 Risque de liquidité** (suite)

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société :

| | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| Moins d'un an | | |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 1 081 026 | 578 223 |
| Dettes à un sous-traitant | 4 598 766 | 3 982 922 |
| Obligation locative | 9 414 | 12 019 |
| Redevance à payer RRQ Purevap™ | 750 000 | 500 000 |
| Redevances à payer NRSi Purevap™ | 212 500 | 212 500 |
| Total | 6 651 706 | 5 285 664 |
| Entre un an et 5 ans | | |
| Obligation locative | - | 9 144 |
| Redevances à payer RRQ Purevap™ | 1 000 000 | 1 000 000 |
| | 1 000 000 | 1 009 144 |
| Plus 5 ans | | |
| Redevances à payer RRQ Purevap™ | 1 750 000 | 2 000 000 |
| | 1 750 000 | 2 000 000 |

La Société considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie.

**27. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS**

En vertu du pacte d'associés de Novacium, la Société avait l'option d'augmenter sa participation dans Novacium de 20 % à 50 % en versant en numéraire un montant compris entre 500 000 euros et 1 000 000 euros dans les 18 mois suivant le début des opérations de sa société affilié Novacium. Par la suite et au plus tard 7 ans après le début des opérations, la Société pouvait acquérir le 50 % restant détenu par les cofondateurs de Novacium, lesquels s'étaient engagés irrévocablement à céder l'intégralité de leurs titres à la Société. La Société n'a pas été exercé son option en temps imparti. Ce faisant, elle ne pouvait plus procéder à des augmentations de participation futures. Après négociation avec les autres actionnaires de Novacium, la Société a conclu une entente le 5 juin 2024 pour récupérer ses droits présents et futurs dans le pacte d'association. Cette entente prévoit des négociations entre la Société et les autres actionnaires pour entre autres élaborer une nouvelle structure sur l'augmentation de sa participation. Une partie de la nouvelle entente a été exécutée (Note 28).

La Société s'est engagée à verser une somme mensuelle de 80 000 euros (119 850 $) pour des services en recherche et développement échéant le 30 juin 2025. Cette somme est complètement éliminée dans les états financiers consolidés de la Société avec 80 % d'actionnaires minoritaires (Note 23). Le 30 avril 2025, la Société a signé un avenant avec les associés de Novacium augmentant la somme mensuelle à verser par HPQ jusqu'à 100 000 euros (Note 28).

## 28. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Le 15 janvier 2025, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 4 941 440 $ par l'émission de 17 968 873 unités. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,285 $ par action pendant 24 mois suivant la date de clôture de la transaction.

Le 29 janvier 2025, la Société a émis 1 083 333 unités pour l'acquisition d'un brevet. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,315 $ par action pendant 48 mois suivant la date de clôture de la transaction.

Le 26 février 2025, la Société a émis 17 312 790 unités pour l'acquisition de 84 actions de Novacium. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 $ par action pendant 48 mois suivant la date de clôture de la transaction.

Le 18 mars 2025, la Société a émis 1 245 545 unités pour l'acquisition d'un brevet. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,285 $ par action pendant 48 mois suivant la date de clôture de la transaction.

Après la fin de l'exercice, 1 000 000 options ont été exercées pour un montant total de 250 000 $ en espèces et 100 000 bons de souscription ont été exercés pour un montant total de 27 000 en espèces.

Le 30 avril 2025, la Société a signé un avenant avec les associés de Novacium pour donner suite à l'entente conclue le 5 juin 2024 (Note 27). Les associés ont convenu que :

- L'option accordée à HPQ dans l'entente du 26 octobre 2021 lui permettant d'augmenter sa participation dans Novacium jusqu'à 100 % est reconduite.
- HPQ aura cette option pendant les 4 prochaines années à compter de la date de la signature de l'avenant.
- Les parties reconnaissent que HPQ a augmenté sa participation, le 26 février 2025, dans Novacium de 8,4 % pour la porter à 28,4 % en contrepartie d'un montant de 2 500 000 euros payé par émission d'actions ordinaires de HPQ.
- HPQ s'engage à verser une somme mensuelle de 100 000 euros pour des services en recherche et développement dès le 1 juillet 2025.